



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf janvier à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 22 jan 2020
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 29

PRESENTS : M. Claude JAOUEN – Mme Gaëlle MESTRIES – M. Patrice DUMAS – Mme Ghislaine MARZIN – M. Alain MORI – Mme Marie-Edith MACÉ (jusqu'à la fin du point n°3) – Mme Joëlle DY – Mme Sophie LE DREAN-QUENEC'H DU – M. Jean-Michel PÉNARD – Mme Sylvie VIROLLE – M. Laurent MOLEZ - M. Marcel JORET – Mme Marie-Christine GARNIER – M. Patrick MALLET – Mme Françoise LERAY – M. Yann LE GUEN – M. Aroun PAJANIRADJA – Mme Florence BOULLET – M. Laurent TALLEC – Mme Christine PIETTE – M. Stéphane BONNEL – M. Pierre HUCKERT – Mme Nathalie LECARDONNEL – M. René MARHEM – Mme Annie LIS – M. Bernard VINATIER – Mme Nathalie BELLEC.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sonia GAMEROFF
M. Yves FERREY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sophie LE DREAN-QUENEC'H DU

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Sonia GAMEROFF à Mme Nathalie LECARDONNEL
Pouvoir de M. Yves FERREY à M. Bernard VINATIER

1 – Déclassement dans le domaine privé de la commune d'une partie du chemin rural longeant la parcelle cadastrée B 941 au lieu-dit « Le Bas Couyer » en vue de son aliénation

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, se prononce favorablement pour le déclassement dans le domaine privé de la

commune, d'une partie du chemin rural longeant la parcelle cadastrée B 941, située au lieu-dit « Le Bas Couyer », en vue de son aliénation. La Conseil municipal approuve en outre la cession par la ville de Melesse de la parcelle cadastrée B 986, d'une superficie de 233 m² au profit de Madame et Monsieur Gauthier au prix de 139.80 € net vendeur.

2 – Déclassement dans le domaine privé de la commune d'une partie du chemin rural longeant la parcelle cadastrée E 1259 au lieu-dit « Millé » en vue de son aliénation

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, se prononce favorablement pour le déclassement dans le domaine privé de la commune, d'une partie du chemin rural longeant la parcelle cadastrée E 1259, située au lieu-dit « Millé », en vue de son aliénation. Le Conseil municipal approuve en outre les cessions suivantes par la ville de Melesse :

- la parcelle cadastrée E 2243, d'une superficie de 273 m², au profit de Madame et Monsieur Sollet, au prix de 163.80 € net vendeur
- la parcelle cadastrée E 2244, d'une superficie de 30 m², au profit de Madame Boursault et Monsieur Aubrée, au prix de 18 € net vendeur.

3 – Station d'épuration – stockage des boues – convention de mise à disposition d'un silo

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, valide la convention de mise à disposition d'un silo par Monsieur Arnaud HUE.

4 – Autorisation de programme et crédits de paiement - modification

INTITULE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	Pour Mémoire AP votée y compris ajustement	Ajustement de l'exercice N	Total cumulé	CREDITS DE PAIEMENTS				
				2016	2017	2018	2019	2020
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	1 704 624.95	15 256.06	1 719 881.01	13 208.40	81 416.55	165 041.50	563 349.55	896 865.01

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, décide la modification de l'AP/CP « centre technique municipal ». Les autres autorisations de programme sont conservées et feront l'objet d'une mise à jour au moment du vote du budget.

5 – Convention d'occupation d'un bâtiment entre la ville de Melesse et la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, valide les termes de la convention d'occupation du bâtiment sis 27, rue de la Mézière, par la micro-crèche de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné et autorise Madame Gaëlle MESTRIES, adjointe en charge de l'enfance, l'éducation et la petite enfance, à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

6 – OGEC – classe transplantée – attribution d'une subvention

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, attribue à l'école Saint-François une subvention complémentaire à la subvention « sortie éducative » d'un montant de 1479 €.

7 – Ecole élémentaire publique – classe transplantée – attribution d'une subvention

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, attribue à l'école élémentaire publique une subvention complémentaire à la subvention « sortie éducative », d'un montant de 1508 €.

8 – Ecole élémentaire publique – demande de subvention dans le cadre d'un projet artistique

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, décide d'allouer à l'école élémentaire publique une subvention d'un montant de 1300 € pour un projet artistique autour de la danse urbaine.

9 – Convention de partenariat entre la ville de Melesse et l'association Art et Culture Melesse

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, valide la convention de partenariat entre la ville de Melesse et l'association Art et Culture Melesse.

10 – Festival AY ROOP – fixation des tarifs de spectacle

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, valide les propositions suivantes de tarifs pour le spectacle « Silento » (C^{ie} XAV TO YILO), qui aura lieu le samedi 21 mars à 16 heures 30 et à 20 heures 30 à la salle polyvalente :

- 9 euros : tarif plein
- 7 euros : tarif réduit (étudiants, demandeur d'emploi, moins de 18 ans)

11 – Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné – charte du réseau des médiathèques

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, approuve la charte du réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné.

Affichée le 31 janvier 2020

Le Maire,
Claude JAOUEN



